



L'ENTR'AIDE VI-C

BULLETIN INTERIEUR
DE L'AMICALE NATIONALE
DU STALAG VI-C
(ASSOCIATION LOI 1901)

LES COTISATIONS, SOUSCRIPTIONS
ET DONS DOIVENT ETRE ADRESSES
A "L'AMICALE VI-C"
C. C. P. PARIS N° 5110-80

REDACTION ET ADMINISTRATION
Secrétariat du Stalag VI-C
68, Rue de la Chaussée-d'Antin, 68
PARIS-IX° Tél.: Tri. 78-44

PERSÉVÉRER

Après l'euphorie des premiers jours qui suivirent notre retour, nos yeux s'ouvrent avec moins de complaisance et plus de perspicacité sur la France retrouvée, cette France qui a un visage si différent de celui que nous lui connaissions ou que nous lui supposions.

Nous apprécions maintenant à leur juste valeur l'importance et le rôle des mouvements de résistance qui avaient déjà notre sympathie mais qu'il nous était impossible de juger objectivement. Les premiers, nous devons rendre hommage aux vaillantes troupes de l'intérieur qui, au mépris des pires tortures, se sont levées pour hâter la libération de la France, hâtant aussi la nôtre, évitant de nouveaux Oradour et de nouvelles hécatombes. Sans cet élan profond et prometteur du peuple vers la liberté, que de désastres aurions-nous à déplorer encore !

Mais nous n'avons pas que des raisons de nous réjouir; chaque jour, nous devons aussi faire des constatations douloureuses.

Tout d'abord, il faut bien dire que les prisonniers ne rencontrent pas toujours la compréhension qu'ils seraient en droit d'attendre de la part de leurs compatriotes. Nos souffrances ne semblent pas peser bien lourd aux yeux de la majorité des Français.

Les déportés politiques ont certes subi un martyre cent fois plus douloureux que le nôtre : là encore nous serons les premiers à nous incliner; devant la grandeur de leur sacrifice et à demander qu'on accorde aux meilleurs des Français les compensations et les honneurs qu'ils méritent. Toutefois, il ne faut pas pour autant oublier que notre captivité a duré cinq années, fardeau écrasant qui a vieilli précocement les plus jeunes d'entre nous. Combien d'autres ont leur vie irrémédiablement gâchée par la durée de l'épreuve ! Comment peut-il se trouver des Français jaloux des minces avantages qu'on nous a accordés à notre retour ?

Un journaliste, qui ferait bien de se documenter avant d'écrire, va même jusqu'à prétendre que la masse des P.G., intoxiquée par la propagande, reste pétiniste et collaborationniste. Que ce folliculaire en mal de copie aille donc demander leur avis sur le camp de Bathorn aux préposés à la propagande de Vichy ? Qu'il y ait eu quelques rares défaillances dans nos rangs, c'est certain, mais n'y en a-t-il donc pas eu en France ? En France, pourtant, on avait le loisir d'écouter la radio anglaise, et les éléments nécessaires pour

bien juger l'occupant ne manquaient pas !

Nous ne croyons pas trouver notre pays aussi appauvri économiquement. En raison de la pénurie des matières premières, des machines, de l'insuffisance des moyens de transport, le redressement ne peut-être que long et difficile.

Il est navrant de constater que trop de denrées contingentées, qui ne se trouvent même pas en échange des tickets délivrés par l'administration, peuvent être obtenues au marché noir à des prix prohibitifs. Des fortunes scandaleuses se sont édifiées et s'édifient encore sur la misère du peuple.

On retrouve, solidement ancrés à leur poste, nombre de mauvais Français qui ont trafiqué avec l'occupant mais qui, un jour, ont fort opportunément cessé d'encenser Pétain pour afficher des opinions gaullistes. Les résistants de la douzième heure, qui avaient beaucoup à se faire pardonner, ne sont pas toujours inquiétés parce qu'à la toute dernière minute ils ont enfilé la position que leur qualité de Français leur commandait d'adopter depuis longtemps.

Devant un tel état de fait, nous, anciens prisonniers, nous avons le devoir de prendre sans délai une part active à l'œuvre gigantesque de redressement. Nous sommes nombreux, nous devons être dynamiques. Dans nos camps et nos kommandos, nous avons acquis une expérience unique, éprouvant les bienfaits de l'entraide et de la justice. Vivant côte à côte, jour et nuit, nous avons appris à nous connaître, à nous estimer assez pour nous comprendre. Sens social, esprit de solidarité et de mutuelle compréhension, c'est de cela que nous devons faire profiter le pays.

Et d'abord, dans nos rangs, procédons à une épuration soignée. Si nous devons être indulgents pour ceux qui ont été abusés mais dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, nous nous devons d'être impitoyables pour les quelques brebis galeuses qui ont trahi la France ou leurs camarades. Certaines erreurs s'excusent, les crimes se châtent.

Pour prouver à tous que les P.G. ne sont pas des invertébrés empoisonnés par la propagande, faisons connaître en détail notre existence de captifs, par la parole et par la presse. Laissons ce soin aux meilleurs d'entre nous, à ceux qui n'ont jamais donné leur adhésion à une politique de renoncement, qui n'ont pas courbé le dos, qui ont « résisté »

sans défaillance jusqu'au bout et auxquels on ne peut reprocher aucune compromission. Que ceux qui se sont trompés, que ceux qui ont plié devant la volonté de l'ennemi ou écrit dans les journaux d'inspiration allemande, que ceux-là se taisent ! L'intérêt général l'exige.

Si nous donnons l'exemple, si nous mettons nous-mêmes au ban de nos associations les P.G. qui se sont mis au service de leurs gardiens, nous n'en serons que plus à l'aise pour réclamer plus de justice sur le plan général.

N'abandonnons pas nos camarades les plus éprouvés. Souvenons-nous des familles de ceux qui sont tombés pendant la guerre ou pendant la captivité. Avec de la bonne volonté et si nous sommes unis, nous pouvons beaucoup parce que nous sommes nombreux.

Le marché noir nous écœure. Nous le réprouvons là-bas et certains ont lutté de toutes leurs forces pour le supprimer. En France, il est trop généralisé pour qu'on puisse l'arrêter facilement. Nous devons cependant dénoncer sans faiblesse tous les abus.

Le pays souffre d'une inquiétante baisse de moralité qui risque fort de rendre vaine toute tentative sérieuse de redressement. Nous qui avons senti, dans nos communautés respectives, toute la valeur des vertus civiles, nous devons stigmatiser vigoureusement le manque de scrupules et l'égoïsme.

Si nous savons rester groupés, si nous savons retenir la leçon de notre captivité, l'esprit P.G. aura, dans la vie du pays, une influence profonde et bienfaisante. Comme devant l'Allemand, notre union est nécessaire. Un autre combat commence pour nous.

Sur le plan local, les associations de P.G. nous sollicitent; mais notre amicale de stalag peut utilement compléter leur action; au sein de l'Amicale, nous garderons longtemps l'esprit VI-C. Adhérons sans tarder à l'une et aux autres. C'est un devoir impérieux, notre devoir de P.G. et de citoyen.

Ne nous illusionnons pas : la tâche est gigantesque. Mais ne nous décourageons pas si les résultats acquis ne combent pas nos espérances. La besogne à laquelle nous devons nous consacrer est une besogne de longue haleine, qui réclame de la persévérance.

De la persévérance, nous en avons montré dans des circonstances plus difficiles.

Nous continuons.

Fernand ECALLE.

409 2208 RES

LES JOURNÉES D'ÉTUDE DES HOMMES DE CONFIANCE DES CAMPS

Faire le bilan de la captivité et en tirer l'enseignement profond qu'elle comporte pour les deux millions de Français qui l'ont subie ;

Prendre directement contact avec ceux qui en France ont défendu nos intérêts et préparé notre retour et connaître le résultat de leur activité ;

Jeter pour l'avenir les bases d'une action commune de ceux qui durant cinq ans ont été à l'école de la souffrance et du renoncement pour mettre leur expérience au service du pays ;

Tels étaient les buts essentiels des trois journées d'étude qui les 20, 21 et 22 juillet ont réuni à Paris les hommes qui en Allemagne ont été les mandataires de leurs camarades et les ont mis en contact avec ceux qui ont été en France en quelque sorte nos gérants d'affaires.

Je dois dire que la plupart des participants n'ayant eu que tardivement connaissance du programme de travail et surtout de ses modalités n'eurent pas suffisamment le temps de se préparer et que le travail effectué se ressentit un peu de cette hâte.

Quoi qu'il en soit, quatre commissions furent formées pour examiner quatre séries de problèmes importants.

La première fut chargée de formuler des vœux au sujet d'une révision éventuelle de la Convention de Genève, telle que l'expérience de la captivité la rendait souhaitable.

La Commission du rapport de la captivité se proposa la préparation et les modalités de réalisation d'une enquête détaillée pour établir un bilan complet et aussi vrai que possible de la captivité.

Une troisième Commission examina les mesures propres à affirmer à la face du pays « l'Honneur Prisonnier », et à effacer la suspicion que fait planer sur nous, une propagande mensongère qui nous présentait comme les suppôts d'une politique de collaboration dont nous avons été les premiers (et pour cause) à ne pas vouloir. Epuración d'une part par un Tribunal d'honneur, et d'autre part, comme le disait Robert Piens dans le précédent numéro de notre journal, faire connaître à tous ce qu'a été notre résistance, obscure sans doute, mais combien efficace.

Enfin, la Commission des affaires sociales examina les problèmes brûlants et actuels posés par notre retour et les mesures propres à satisfaire nos plus légitimes desiderata.

Mais à mon sens l'essentiel de ces journées, ce fut le travail en commun avec les bureaux directeurs des deux groupements nationaux d'anciens prisonniers de guerre.

Différentes par leurs origines, par leur organisation et par leur esprit, différentes même jusqu'à un certain point par leurs buts, l'Union nationale des Amicales de camps et la Fédération nationale des Prisonniers de guerre risquent, si elles ne s'unissent pas, non seulement de disperser leurs efforts, mais même de se combattre et de nous affaiblir.

Le droit à pension des familles des militaires décédés

Le secrétariat général des anciens combattants communique :

Il est rappelé aux familles des militaires décédés du fait de la guerre qu'il a été accordé :

1° Aux femmes, descendants et ascendants d'officiers ou militaires à solde mensuelle des délégations de solde en vertu du décret du 30 mars 1919 ;

2° Aux familles des soldats, des allocations militaires auxquelles ont été substituées, par application de l'ordonnance du 25 octobre 1944, des allocations dites « allocations aux familles nécessiteuses ». Les textes prévoient que ces délégations et allocations doivent cesser d'être payées à la cessation des hostilités. Il est donc à craindre que les familles des militaires décédés au cours des opérations ne se trouvent prochainement privées des sommes qu'elles perçoivent actuellement au titre des délégations ou allocations susvisées.

En conséquence, il est signalé à ces familles qu'elles ont intérêt à se mettre, dès maintenant, en instance de pension.

Les demandes de pension des veuves, orphelins ou ascendants doivent être adressées sous pli recommandé à M. le commandant militaire, chef de la section départementale des pensions au lieu où résident les intéressés, qui leur indiquera les pièces à fournir en vue de la constitution de leur dossier.

Il est à remarquer que le fait, pour les intéressés, de se mettre en instance de pension constitue une simple mesure conservatoire et ne les prive pas du droit aux délégations et allocations tant que celles-ci continuent à leur être payées.

Après de longues discussions et l'évocation de nombreuses objections qui toutes, je dois hélas le dire ne relevaient pas de l'intérêt général, il a été possible de voter une motion d'union qui si elle est loyalement appliquée (et elle le sera j'en suis certain, car l'intérêt de tous l'exige) sera pleinement utile à la cause « prisonnier ».

Enfin notre ministre termina ces journées par un magistral exposé de plus de deux heures. Après avoir longuement fait l'historique de l'activité accomplie par le ministère des Prisonniers depuis le Comité d'Alger jusqu'à ce jour, activité bien plus étendue que nous aurions pu le supposer, il nous entretint de la Résistance, celle qui est née en 1940 de la non-acceptation de la défaite et dont il fut l'un des chefs. Enfin évoquant l'expérience malheureuse des associations rivales d'anciens combattants de la dernière guerre et celle plus récente de la Résistance qui accueillit dans son sein des quantités d'éléments douteux et des résistants du 25 août 1945 qui la défigurèrent, il nous mit en garde contre les fautes qui vouèrent les anciens combattants à l'échec et qui amènent la lente désagrégation de la Résistance.

Tous unis comme au camp, au-dessus de toutes les politiques partisanses, n'ayons qu'un but : servir la France !

Pierre PORTAL,

ex-conseiller juridique du Stalag VI-C
avocat au barreau de Lyon
délégué de l'Union nationale des Amicales de Camps à la Commission interministérielle pour la Révision de la Convention de Genève.

CONTROVERSES

A PROPOS DES TRANSFORMÉS

Meudon, le 28 août 1945.

Chers Camarades,

Tous les articles de votre bulletin m'ont vivement intéressé ; entre autres celui de notre camarade Robert Piens, qu'il intitule *Notre résistance*. On sent tout de suite qu'il a été écrit par un homme qui a su rester digne dans la captivité et a fait son devoir de prisonnier, comme beaucoup de nos camarades, mais ce qui, hélas ! n'a pas été le cas pour tous. Enfin passons. Mais alors que dire des P.G. qui sont passés volontairement travailleurs civils et pourquoi ne pas faire de discrimination ? Croyez-vous que ces derniers aient fait leur devoir. A mon avis c'est net : ils ont trahi notre cause en apportant à la politique nazie un soutien moral et matériel indéniable. Ils ne sont pas dignes de revenir dans nos rangs et l'on devrait ne pas les y admettre. Nous ne devons plus leur reconnaître la qualité de P.G.

Si nous voulons être unis et forts dans une association saine et solide, nous ne devons pas laisser s'y glisser des éléments douteux qui ont fait preuve de faiblesse et de lâcheté.

Peut-être trouverez-vous mon réquisitoire un peu sévère, mais ayant lutté durant toute ma captivité et parlé très souvent contre la transformation avant qu'elle se fasse et après (ce qui n'a pas empêché 25 % de notre effectif de signer), je ne pourrai pas endurer d'avoir des transformés à nos côtés.

Je sais, la faute première revient aux autorités françaises qui les ont accueillis comme de vrais P.G. et leur ont octroyé les mêmes droits qu'à nous sans discrimination. A mon avis c'est une grosse faute. C'est de la basse démagogie. Ces gens-là avaient droit (si l'on peut dire) à une sanction, car en somme ils ont trahi leur pays.

De plus, étant travailleurs civils, ils avaient les mêmes droits que les Allemands, question ravitaillement et paye. Ils pouvaient s'habiller et se vêtir entièrement. Alors pourquoi encore leur donner les mêmes avantages que les vrais P.G. en fait de question vestimentaire ?

A nous donc, qui avons conscience d'avoir fait notre devoir, de montrer l'exemple en éliminant tous les éléments suspects de notre Association. C'est alors seulement que nous pourrions nous faire respecter et considérer, et que l'on cessera dans une bonne partie du public de nous assimiler à ces égoïstes et à ces lâches qui ont voulu tirer le meilleur parti possible de leur captivité en se déshonorant. Et je regrette beaucoup de vous dire, chers camarades, que je n'adhérerai à l'Amicale du VI-C qu'à cette condition.

Dans l'espoir que vous prendrez ma protestation en considération, j'adresse à tous les vrais P.G. du Stalag VI-C un fraternel salut.

Maurice LARRIVE,
1, rue Gambetta, Meudon
(Seine-et-Oise).

ON LIQUIDE... ET ON S'EN VA

Le 29 mars 1945, l'évacuation du camp de Bathorn ne posa pas des problèmes aussi complexes que le 18 septembre 1944.

Plus d'effets ni de chaussures depuis longtemps au magasin de la Croix-Rouge.

Plus de vivres non plus.

Nos camarades belges disposant d'un important stock de colis qui, à la dernière minute, fut réparti entre tous les P.G. du camp, nous eûmes quand même la chance d'être assez bien ravitaillés avant notre départ.

Il manquait notre camion de la Croix-Rouge. Il avait déjà essuyé sans dommages deux attaques de chasseurs alliés quand il en subit une troisième le 24 mars ; pas d'accident de personnes heureusement, mais il fallut abandonner le camion, transformé en écumoire à 15 kilomètres d'Osnabrück. Sans camion, comment transporter les archives ?

Les papiers les plus importants furent confiés au docteur L'autier qui restait sur place et qui les rapporta par la suite à Paris. Le restant fut transporté par le petit train jusqu'au camp de Versen, puis abandonné là sur l'ordre des Allemands qui promirent de revenir. C'était une promesse d'Allemand...

Après notre libération par l'armée canadienne, je ne pus rien récupérer de ce qui avait été laissé à Versen : tout avait été pillé par des Italiens rassemblés là.

Quant aux fonds de l'O.F.A., j'ai déposé au Centre de rapatriement de Lille 519 RM, dont le reçu a été remis au Bureau de l'Amicale du VI-C. L'Amicale a également les reçus signés des Allemands et correspondant aux quelque 29.000 RM que nous avions en dépôt à la « Zahlmeisterei » de Bathorn.

Qu'advient-il de ces sommes ? J'ose espérer qu'elles seront converties en francs à un taux raisonnable et qu'elles permettront ainsi d'aider efficacement des camarades en difficulté.

Fernand ECALLE.

LA LUTTE CONTINUE

Nous sommes tous d'accord pour constater qu'il y a quelque chose à faire... la même chose qu'au camp. Il faut, qu'en dehors de toute politique de parti, de toute confession religieuse, comme aussi de toute ambition personnelle, nous aidions encore ceux qui ont besoin de nous ; il faut que nous luttons encore, chacun à notre place comme sur le plan national pour une propreté morale dont notre pays a plus besoin que nous ne le pensions. Et pour cela, il faut que nous soyons unis et il faut qu'on nous écoute. J'ai l'impression que les manœuvres de certains, l'indifférence du plus grand nombre tendent à nous écarter, nous tous, les prisonniers de guerre, ou à nous diviser, ce qui revient au même.

Il ne faut pas nous laisser faire ! Nous avons le droit de parler parce que nous avons souffert nous aussi pour la Patrie, bien moins que ceux de Buchenwald sans doute, ces martyrs, mais plus que beaucoup d'autres, que la masse des autres et parce que nous aussi, sans attendre le 25 août 1944 comme tant de « héros » de la dernière heure, nous avons « résisté » pendant cinq ans, cinq ans, là où nous étions et comme nous avons pu, pour sauver dans nos cœurs l'âme véritable de la France. Cela, il faut le dire, il faut le clamer partout. Il faut effacer la caricature que la méchanceté ou la bêtise ont faite de nous, parce que, bientôt, il sera trop tard.

Unis entre nous, unis à ceux qui ont vraiment souffert pour la France, avec tous ceux qui l'ont sauvée, nous lutterons encore pour qu'elle vive.

Louis CLARENC.

MISE AU POINT

Très fréquemment, des anciens du VI/C me demandent pour quel motif notre camarade Andriot fut, en décembre 1944, relevé de ses fonctions d'Homme de Confiance de notre stalag. J'ai pu me rendre compte à maintes reprises que les bruits les plus fantaisistes avaient circulé et circulaient encore à ce sujet. Je voudrais mettre un terme à tous ces bobards et prévenir les questions qui pourraient m'être posées.

Andriot avait préparé, pour le Canard embarbelé de janvier 1945, un article dans lequel il exprimait trop nettement sa confiance dans l'avenir de notre pays qui venait de se libérer. A la même époque, la propagande allemande s'évertuait à nous démontrer qu'avec l'arrivée des alliés tous les malheurs s'étaient abattus sur la France : famine, anarchie, etc...

L'article d'Andriot fut arrêté par la censure allemande ; les censeurs proposèrent d'en changer quelques mots, d'en modifier quelques phrases, ce qui en aurait dénaturé complètement le sens. Andriot s'y opposa énergiquement, disant qu'il préférerait voir son article refusé plutôt que d'en changer un terme.

L'affaire fut portée devant le général commandant le Wehrkreis X, lequel ordonna de faire relever Andriot. Cette décision fut connue à Bathorn le 21 décembre 1944.

Confirmation de mes dires pourra être fournie par les camarades qui étaient à Bathorn en décembre 1944.

Fernand ECALLE.

PREMIER CONGRÈS DE L'AMICALE DU STALAG VI-C

SALLE DES INGÉNIEURS C.V.L.S, 19, Rue Blanche, PARIS-9^e (Métro: Trinité ou Blanche)

Le Samedi 27 Octobre, à 14 h., et le Dimanche 28 Octobre, à 9 h.

Ordre du jour du Congrès :

Bilan de la captivité. — La genèse des centres d'entr'aide de camps. — Les secrétariats de camps. — Les amicales de camps et l'Union des amicales. — Leur position vis-à-vis des autres groupements de prisonniers. — Les problèmes actuellement en suspens. — L'Amicale nationale du stalag VI-C : sa création, son action, son but. — Plan d'action en province. — Compte rendu financier. — Secours. — Discussion et adoption des statuts définitifs. — Election du bureau de l'Amicale pour 1946. — Création d'un jury d'honneur de camp. — Questions diverses : les P.G. et la politique, les transformés, bureau de placement, union économique, le bulletin de liaison, manifestations, morts et disparus. — Création de diverses commissions.

Dimanche 28 octobre, à 11 heures, en la crypte de l'église de la Trinité, messe solennelle à la mémoire de nos camarades du stalag VI-C décédés en Allemagne.

La messe sera dite par notre camarade l'abbé Lacoïn.

Les familles de nos camarades décédés sont priées d'arriver quelques minutes à l'avance afin d'occuper les places qui leur seront réservées.

N. B. — En raison de l'importance de ce congrès et des questions qui y seront traitées, tous les « ex-VI-C » de Paris et de province doivent faire un effort pour être présents. De nombreux camarades nous ont promis d'être là. Venez vous joindre à eux pour passer ensemble quelques heures dans une ambiance de réelle camaraderie.

Les délégués de province pourront se faire mandater par leur groupement. Dans les votes éventuels ils représenteront autant de voix que de mandats.

Les séances du Congrès seront DES SEANCES DE TRAVAIL en commun auxquelles tous sont appelés à collaborer. Nos camarades sont priés d'y VENIR SEULS, de préférence.

Le dimanche après-midi sera, par contre, plus spécialement réservé aux contacts personnels ; nos camarades pourront donc y venir accompagnés de leur famille. Il sera procédé à une vente aux enchères au profit de la Caisse de secours.

LES 27 et 28 OCTOBRE, TOUS AU CONGRÈS !

Échos et...

NOTRE PRECEDENTE REUNION
A CONNU UN VIF SUCCES

Y assistaient :

Artaut et Mme, Marino et Mme, Poperi et Mme, Audugué et Mme, Rouault et Mme, Daniel et Mme, Boissais et Mme, Mme Andrieux, Picard, Gaudré, Moreau, Patron, Sédillot, Gabouty, Lamazière, Madronet, Gineste, Taché, Bouzy, Massol, Merlin, Jean, Latte, Daoudal, Dr Maupin, Robert, Michot, Chopart, abbé Lacoïn, Bernheim, Journot, Bonnain, Rosswog, Gruson, Macabrey, Ropiteau, Duchamp, Bigot, Raphanaud, Habéclan, Atkinson, Lelong, Salmon, Lamotte, Maure, Savetier, Genin, Brunier, Steiner, Babin, Lerousseau, Desconinck, Depret, Jeammet, Rochet, Vieuchange, Dinnematin, Chur, Rochet, Michel, Astruc, Guérin, Kauffmann, Hassou, Goulet, Leroy, Clibert, David, Barrère, Poirré, Rieul, Staritzky, L'Errant, Four, Dauphin, Bachelier, Fastner, Violot, Hamel, Bruant, Bouillon, Delouard, Leret, Fontan, Anelli, Chollat, Senore, Berton, Millemann, Hébert, Wurst, Mestre, Francart, Duclouy, Thommé, Bensason, Pelou, Réauté, Garnier, Huart, Bénéchet, Volondat, Cuaz, Kerbiriou, Godtschalk, Bourdeau, Geneste, Zissau, Jouve, Massé, Lemaître, Halbwachs, Wolff.

S'étaient excusés : de Charon et Schwob.

NOUS APPRENONS...

...que notre camarade Portal Pierre, du barreau de Lyon, avocat-conseil du Stalag VI-C, a été désigné par l'Union nationale des Amicales de camps pour la représenter au sein de la commission interministérielle de révision des conventions internationales destinées à adoucir les rigueurs de la guerre. Il est actuellement chargé de mission du ministère de la Justice près du Tribunal International de Nuremberg, pour le jugement des grands criminels de guerre.

RECHERCHES

— André Baudu, Le Bourg-Chanteloup (Deux-Sèvres), demande des nouvelles de Bourreau Henri, qui se trouvait en commando près de Merzen, région d'Osnabrück.

— Lecarpentier Maurice, C.R.F. de Bel-Air, La Membrolle-sous-Choisille (Indre-et-Loire), demande l'adresse de son camarade Nestor Ruten.

— Surirey Edouard, Ecquevilly (Seine-et-Oise), demande des nouvelles de son frère, Surirey Robert, P.G., transformé logeant à Orbeck et travaillant dans une fonderie d'Osnabrück, qui aurait été vu pour la dernière fois le 10 août 1944, en gare d'Osnabrück, menottes aux mains, emmené par la Gestapo dans une direction inconnue.

— Mme Lallemand, La Vallée, par Guilberville (Manche), demande des nouvelles de son mari, Lallemand Louis-Albert-Alphonse, n° matricule 9244, ayant travaillé à la ferme Bohne, à Hoersten, über Oidenbourg, vu pour la dernière fois très fatigué et abandonnant la colonne à la suite de l'évacuation du commando 129.

— Mme Lemoine, 9, cour Dubois-Jénard, Anzin (Nord), demande l'adresse exacte de Peytavy Jacques, matricule 15.419, commando 3462, des Pyrénées-Orientales.

— M. Jean Gachon, « Ker Minot », square de la Carniche, à Donville-les-Bains (Manche), désire entrer en relations avec des camarades de Rioux Henri, matricule 3363 FS/130, Stalag VI-C, afin d'avoir des renseignements plus détaillés sur les conditions dans lesquelles est survenu l'accident mortel dont il a été victime alors qu'il était occupé au déchargement de sacs de chaux pour le compte de la firme « Middel et Cie », à Rhéine (Westf.), le 22 mars 1941.

— Prière aux camarades qui, au Stalag VI-C, auraient connu Villeret, de se faire connaître à notre secrétariat.

— Les camarades qui ont connu Edouard Debonne, décédé à l'hôpital de Lingen-sur-Ems, le 31 décembre 1941, ou qui ont assisté à ses obsèques au nouveau cimetière militaire de Lingen, sont priés de bien vouloir écrire à ses parents, M. et Mme Victor Debonne, 32, rue Jules-Guesde, à Sin-le-Noble (Nord).

LA BOITE AUX LETTRES

..nouvelles

Lyon, le 22 juillet 1945.

Il n'est pas de jour où je ne pense à tous mes camarades et ceci depuis mon évadement d'Allemagne, il y a... trois ans le 8 mai 1942 ! J'étais tenu au courant de vos soucis, de vos difficultés, de votre vie par les cama-ades qui s'évadaient par le circuit que nous avions pu organiser. Nous avons eu à déplorer l'arrestation et la déportation à Dachau de « Robert le coiffeur », Français installé à Bruxelles et dont de nombreux camarades évadés se souviendront. Il vient de rentrer (coûtes et 38 kilos) tout ce qu'il possédait détruit par les S.S. Notre grand ami de Hollande, Elmiel de Huissen, a été déporté également. Je n'ai pas encore de nouvelles.

Quant à moi, ce n'est pas la Gestapo qui m'a arrêté en même temps que le frère de Robert le coiffeur, André Percenel, P. G. évadé que beaucoup connaissent aussi et réfugié en « zone libre » à Lyon, mais c'est un capitaine de gendarmerie français. C'était le 2 octobre 1942, il n'y avait pas encore de Gestapo, mais la police dite « française », dans son ensemble, suffisait largement à son honorable tâche. Tout le monde n'était pas encore gaulliste comme aujourd'hui...

J'ai pu m'évader — question d'entraînement. Le lendemain, on arrêtait ma femme, sans doute au nom de la devise Travail, Famille, etc., et j'écopais un an par contumace, tandis que ma femme, complice, avait deux mois avec sursis. Quelques jours après c'était Claude Poccachard, un autre Lyonnais, le premier évadé du circuit en septembre 1941, qui était condamné à huit ans de travaux forcés et enfermé à Eysses d'où il s'évadait en 1943. Il est à présent capitaine à la 1^{re} armée.

J'ai maintenu le contact avec la plupart des évadés de Lyon : Renard, Bernaix, Derat, Orgeollet, Poccachard ou d'ailleurs, Adam, Studer, Mougis, Houter, Clément, et naturellement Boutelet. Il a dû te dire qu'il n'invité « clandestin » à son mariage, la police m'attendait à la gare de Digne : je n'étais pas dans un mariage honorable !

Après avoir fait de l'épuration à la Sécurité militaire, je pensais reprendre la vie civile enfin... Hélas, les nécessités actuelles ne l'ont pas permis et j'organise avec un camarade de combat les C.R.S., lourde succession des fameux G.M.R. de triste mémoire dans la région Rhône-Alpes en particulier. Enfin le temps passe tellement vite que nous n'en sommes plus à un ou deux ans sacrifiés à nos camarades.

A présent, parlons un peu des P.G. Intile de vous dire que ma lutte de chaque jour était fortifiée par l'esprit de camaraderie et le désir de vous délivrer véritablement ; afin que vous puissiez rentrer dans une France libre.

Je comprends fort bien votre désir à Paris de ne pas faire de politique, quoi qu'il en soit la politique est l'art de diriger un Etat.

Il y a un travail de désintoxication de longue haleine à faire en France. D'ailleurs l'Entr'aide s'y emploie et je vous en remercie particulièrement.

Que ceux qui désirent renouer des liens avec moi le fassent en m'écrivant : Lt G. Malescourt, commandant des C.R.S., Préfecture de Lyon.

Amitiés spéciales à Clément et Perréard.
G. MALESCOURT.

Aux Amis, le 25-8-1945.

Je suis vraiment confus d'avoir tant tardé à vous écrire et tout en vous donnant de mes nouvelles j'aurais été très heureux de savoir ce que vous devenez tous.

Brièvement, je vais vous tracer ma vie depuis mes dernières lettres. Dès mon retour de captivité, je suis entré dans la Résistance et ai organisé différents groupements en Normandie. J'ai commencé la bataille de Normandie avec un de ces grou-

pements, puis l'ai continuée d'abord avec les Canadiens, ensuite avec la 2^e D.B. Après un stage dans un Etat-Major, j'ai réussi à rejoindre la 1^{re} armée, dont je fais toujours partie.

Je viens de rentrer d'Allemagne et maintenant je commande un escadron d'instruction de chars comprenant 750 hommes.

J'ai appris avec beaucoup de peine la mort d'un excellent ami, Emile Paghino, tué en Allemagne par un obus allemand alors qu'il venait d'être libéré de son commando du VI-C. Je suis absolument sans nouvelles de tous les autres et serais vivement désireux de savoir ce qu'ils sont devenus. Evidemment, nous n'avions pas que des amis là-bas. La question des travailleurs libres nous avait dressés les uns contre les autres. Il y avait aussi ceux qui critiquaient les évadements et ceux qui hélas ! restaient dans une passivité décevante. Malgré tout, je pense qu'exception faite pour quelques salopards, nous devrions tous nous tendre la main, maintenant. Je vois cela de l'œil de celui qui ne s'est jamais mêlé de politique et qui rentre en France stupéfié par notre incurie alors que l'Allemand s'organise déjà et redresse la tête.

Je serais curieux de connaître l'opinion de mes camarades de captivité sur ces sujets-là. Je vous en prie faites-moi parvenir votre journal que je lirai avec beaucoup de plaisir et de profit.

De toute façon, je tiens à vous dire ici toute mon admiration pour ceux qui n'ont jamais cessé de lutter malgré les critiques. Andriot tout particulièrement mérite nos remerciements pour la façon magnifique dont il a rempli sa tâche ingrate.

Transmettez mon bon souvenir à tous nos camarades.

Bien amicalement.
Lieutenant René WALTER,
4^e Rég. de Chasseurs d'Afrique
S. P. 72.986/4

Chevannes, le 10 août 1945.

Si toutefois l'O.F.A. continue à fonctionner, dites-le moi, je serai le premier à en faire partie car nous avons encore beaucoup de nos camarades qui ont besoin de secours. Du moment qu'en captivité nous faisons notre possible pour nous soutenir il n'y a pas de raison pour que maintenant on ne continue pas.

Un camarade du Kdo 3330,
Guillemain Maurice.

Plurien, le 16 mai 1945.

Je vous envoie ci-joint 100 francs au profit de l'Œuvre d'Entr'aide du Stalag VI-C. C'est avec plaisir que je lis les numéros du bulletin.

Rentré de captivité le 5 mai 1944 comme malade, après être passé à Courbevoie et à Rennes, je suis rentré le 6 juin à mon domicile, avec un mois de convalescence. Le 3 août, je me joignais à la Résistance, où j'ai rempli les fonctions de chef de groupe. Le 2 novembre, toujours en activité, j'ai été victime d'une mine allemande. J'ai dû subir l'amputation de la jambe gauche et porte plusieurs autres blessures sur le reste du corps (90 % d'invalidité reconnue).

Je vous serais reconnaissant de continuer à m'envoyer les bulletins suivants.

Bien cordialement à vous tous et merci.
Hippolyte Hourdin.

Rennes, le 21 septembre 1945.

Je m'excuse du retard que j'ai mis à vous répondre, mais nous étions absents et le facteur n'a pu nous remettre le mandat qu'aujourd'hui.

Je viens vous remercier, chers camarades, de votre envoi. Je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance, tant nous sommes touchés, ma femme et moi.

C'est la providence qui vous envoie. La vie étant tellement chère, je me demandais

comment j'allais faire pour aller jusqu'à la fin du mois. Vous dire ma joie et mon émotion au reçu de votre mandat.

Chers camarades, est-ce que vous ne pourriez pas m'aider à trouver un emploi doux ? Je suis réformé à 70 %, ce qui me fait 700 francs par mois. J'ai droit à un emploi réservé. Or la liste de ces emplois doit sortir incessamment. Mais il me faudra une recommandation pour réussir, puisque c'est toujours, hélas, le même système ! Je me permets donc de vous demander si vous ne pourriez pas m'aider dans ce sens, car moi je n'ai aucune relation.

Je suis mécanicien de mon métier. Le docteur m'interdit de reprendre mon métier. Ce que je désirerais trouver, c'est un emploi de gardien de musée, de square, de château, de concierge dans une administration. Ces emplois m'ont été conseillés par mon docteur. Je cherche depuis plus d'un an. On m'a promis bien souvent, mais quelque temps après je n'en entends plus parler. Je n'ai jamais eu de chance. A l'heure actuelle ce ne sont pas les plus malheureux qui sont secourus.

A l'avance je vous remercie de tout cœur de ce que vous pourrez faire pour moi.

C'est ma femme qui travaille et son gain peu élevé ne nous suffit pas pour vivre. Notre loyer est également très élevé et de plus j'ai un bébé de treize mois.

Voilà ma pauvre situation.

Je souhaite le bonjour à tous les camarades du camp que j'ai connus, je ne les ai pas oubliés. C'est dommage que je sois si loin et que les voyages coûtent si chers, car j'aurais aimé me retrouver parmi vous. Serait-ce trop vous demander si vous pourriez me faire avoir un costume ? Ici on n'en trouve pas ou alors à des prix exorbitants. Je n'ai qu'un seul costume qui est très usé et je me demande comment je vais faire après, car il est tellement raccommoqué qu'il n'est plus raccommoable...

J'ai honte de vous demander ce service, je suis gêné, mais peut-être malgré tout, pourriez-vous faire quelque chose pour moi.

Merci encore, chers camarades, de votre si beau geste. Ma femme se joint à moi pour vous dire merci.

Je termine en vous envoyant, chers camarades, avec mon amitié, mon souvenir reconnaissant.

J. M.

Marseille, le 9 août 1945

De tout cœur avec mes frères de captivité. Bravo pour ce cher bulletin qu'on désire encore plus étoffé mais qui grandira certainement comme tout ce qui vient de la bonne graine. Tel qu'il est il sent bon la sublime camaraderie des camps. Vue du chaos d'indifférence, de ce cloisonnement égoïste des individus qui interdit la compréhension des hommes entre eux et endigue cette communion des cœurs réalisée « là-bas » et opposée victorieusement à la détresse matérielle, cette camaraderie nous apparaît bien comme sublime. Efforçons-nous, les anciens prisonniers, d'entretenir ce va-et-vient de reconfortante amitié et ce « climat » de bonne entente.

Par notre union et notre exemple il faudra bien arriver, n'est-ce pas, à faire remonter à la France les degrés qu'elle a descendus dans la ligne de la déchéance morale durant notre trop long exil. Après cela, nous pourrions bâtir solide.

A bientôt au Congrès. Très cordialement à tous
Maurice Eisenlohr.

Villers-les-Bois, le 17 août 1945.

C'est avec plaisir que j'ai lu votre petit bulletin de juillet et y ai rencontré bien des noms connus soit à Bathorn, soit à Münster, soit à Meppen (après la libération).

Malgré toutes les déceptions que nous avons eues au retour, il est réconfortant de constater l'union qui existe entre an-

ciens « gefang ». Notre commune souffrance nous a rendus solidaires, nos amères désillusions rencontrent notre pensée commune, nos morts laissés là-bas nous unissent. Sachons garder cette union en dehors de toutes manigances politiques.

Très cordialement à tous.

Abbé Alfred Boisson.

Latillé, 5 septembre 1945.

C'est avec un plaisir chaque fois accru que je viens bavarder un peu avec ceux du VI-C, car de voir tout ce qui se passe actuellement en France, j'en ai le cœur brisé. Que d'injustices, que de bons calculs, de manœuvres sournoises ; et cela pourquoi pour faire le bonheur d'un rascal le qui, on le sent bien, n'a jamais souffert. Si seulement on avait un peu de respect, d'estime, de reconnaissance pour ceux qui furent pendant cinq ans les marionnettes involontaires d'une propagande pourrie. Maintenant rien n'a changé. On s'est foutu de nous et on continue à s'en foutre. Ce qu'il faut c'est l'union indispensable de tous les P.G. A tous les mercantis, à la bureaucratie pressieuse et rebelle, à l'opposant notre unité. Soyons sans pitié pour ce qui fut néfaste à la France et qui maintenant se regroupe et essaie de reprendre les guides.

On nous respectera à la condition que nous soyons les plus forts.

Arnould.

Pour trouver
un nouvel emploi

Vous vous présenterez à l'Office du Travail de votre profession ou à l'Office le plus proche de votre domicile, et vous ferez, suivant les indications qui vous seront données, une demande d'emploi. Si cela vous est plus commode, vous pourrez faire cette demande par lettre adressée à l'Office du Travail de votre département dont l'adresse vous sera donnée à la Mairie.

Les emplois offerts dans les Offices du Travail seront réservés par priorité à ceux qui entrent dans l'une des huit catégories définies à l'article premier de l'ordonnance du 1^{er} mai 1945 et qui n'ont pu reprendre leur ancien emploi ou un emploi équivalent, ou qui n'avaient précédemment pas d'emploi parce qu'ils étaient en chômage ou qu'ils étaient encore en apprentissage ou pour toute autre raison.

Naturellement vous devez, avant d'être embauché, passer avec succès l'examen professionnel prévu par la convention collective ou par l'usage, ou être agréé par l'employeur, lorsque l'emploi proposé est de ceux qui exigent les qualités personnelles particulières dont la liste est fixée par un arrêté ministériel.

La priorité ne joue qu'une seule fois, et pendant un délai maximum d'un an à partir du jour où vous avez adressé votre demande à l'Office du Travail. Si, par conséquent, il a été impossible de vous trouver un emploi au bout d'un an, vous n'êtes plus prioritaire. De même, si vous avez obtenu un emploi et que vous payez perdu pour une raison quelconque, vous n'êtes plus prioritaire. Cette règle peut paraître sévère, mais les priorités ne signifient évidemment plus rien si elles étaient accordées indéfiniment à tout le monde et c'est pourquoi il a semblé juste de les limiter.

UNE DEMISSION...

Nous avons reçu, datée du 8 août, la lettre suivante :

Mes chers camarades,

Par suite d'obligations professionnelles plus étendues qui m'échoient à mon retour de vacances, je ne pourrai plus désormais assurer au profit de notre Amicale le même travail journalier que précédemment. Dans ces conditions, et ne pouvant savoir le temps que durera cet état de choses, je crois plus correct de vous donner ma démission de membre du bureau.

C'est avec un très vif regret que j'ai pris cette décision. Je m'étais très sincèrement voué à cette tâche supplémentaire absorbante dont j'ai été mille fois payé par les nombreuses marques de sympathie et d'encouragement qui n'ont cessé de m'être prodiguées.

A tous j'adresse mes plus sincères remerciements.

Je tiens également à rendre un hommage particulier à tous mes camarades du bureau, sans exception, qui ont rempli leur tâche au mieux, dans des conditions de travail ingrates.

C'est non sans peine que je quitte cette petite équipe si unie et animée du meilleur esprit VI-C. Certes, notre tâche n'est pas terminée, mais je suis sûr que l'avenir de notre groupement restera en bonnes mains. Je formule des vœux sincères pour la réussite de notre Amicale et assure tous mes camarades que je reste de tout cœur dévoué à leur cause dont je ne me désintéresserai pas.

Ch. SCHWOB.

LES HOMMES DE CONFIANCE...

...des kommandos du Stalag VI-C sont priés de faire connaître leur nom, leur adresse, le numéro de leur kommando, le nom de la localité où ils travaillent.

Ecrire au secrétaire de l'Amicale du Stalag VI-C, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e.

NOUS AVONS RECU LES DONNS
SUIVANTS :

Amann, 200 fr.; Bessuyt, 100 ; Legouy, 100 ; Reynaud, 150 ; Vandevoorde 100 ; Dupont, 100 ; Maury, 50 ; Derouineau, 50 ; Lecomte, 50 ; Mathon, 100 ; Faure, 50 ; Lambert, 50 ; Chevalier, 50 ; Lefrançois, 50 ; Portal, 50 ; Colas, 100 ; Brulez, 200 ; Larchevêque, 100 ; Mestre, 500 ; Volondat, 100 ; Sabatier, 50 ; Guillocheau, 50.

Vallet, 100 ; Raphanaud, 100 ; Anonyme, 150 ; Floquet, 100 ; Tranger, 50 ; Bruant, 100 ; Mme Raynal, 30 ; Aimar, 50 ; Racine, 100 ; Bironneau, 100 ; Heer, 300 ; Gutfrind, 100 ; Maretti, 130 ; Sulre, 500 ; Rivière, 100 ; Genin, 150 ; Juin, 100 ; Bocquet, 100 ; Lange, 100 ; Leroy, 100 ; Uda, 100 ; Saulu, 100 ; Gayot, 100 ; Moscherosch, 100 ; Cales, 100 ; Flamencourt, 100 ; Bloquel, 100 ; Guittet, 100 ; Bancillon, 100 ; Schwob, 100 ; Caillat, 200 ; Briard, 200 ; Wiart, 100 ; Putfin, 100 ; Braun, 50 ; Durécy, 100 ; Sully, 200 ; Jouan, 200 ; Chasse, 50 ; Stern, 100 ; Surle, 100 ; Deuvon, 100 ; Dunlantier, 100 ; Blondel, 100 ; Coston, 100 ; Germain, 70 ; Pillion, 50 ; de Kochko, 50 ; Huart, 100 ; Bourdeau, 100 ; Duret, 100 ; Hibernie, 300 ; Lourdeaux, 50 ; Descarpentiers, 50 ; Riss, 50 ; Sury, 1.000 ; Griells, 100 ; Tort, 100 ; Rosentraub, 100.

NOUS VENONS DE RETROUVER...

...la trace d'André Dufour, qui fut longtemps un des hôtes de la baraque 6 de Bathorn, professeur d'histoire, conférencier du centre d'études et infirmier au camp. Il est actuellement à Poitiers et vient de passer avec succès l'agrégation d'histoire et de géographie. Nos très vives félicitations.

PETITE CORRESPONDANCE

Delavenay Paul, 66, boulevard Saint-Georges, Genève (Suisse), transmet son bon souvenir à tous ses amis de captivité. Il demande à tous ses camarades du kommando 105 de lui écrire et de lui donner leurs adresses.

Faut-il quand même parler politique ?

Ce n'est pas en nous appuyant sur telle ou telle conception politique périmée ou aventureuse que nous devons fonder notre effort de redressement mais sur un élan collectif de forces vraiment neuves, (pardon d'user de cette expression ayant déjà tant servi) et animées du désir ardent de servir.

Le moment est parfaitement choisi, il me semble, pour tenter cette expérience. Les vieux chefs de partis ont jusqu'ici lamentablement échoué ; quant aux autres, mon Dieu, la courte expérience de l'année passée nous a montré qu'il n'y avait rien de changé sous le soleil et que la République des Camarades n'était pas morte.

Les événements actuels : la fin de la guerre, l'établissement d'une paix que nous souhaitons définitive, la reconstruction du pays, font ressortir chaque jour la nécessité pour nous qui représentons (si nous voulons bien adopter une politique commune) une force considérable, de nous grouper et de nous entendre en faisant abstraction de toute idée partisane.

Notre pays se trouve actuellement à un carrefour : ou il adoptera une politique de facilité et alors nous devons nous résoudre à n'être plus qu'une puissance secondaire, ou il choisira une politique ferme et difficile, mais réclamant l'accord de tous et nous pourrions alors reprendre au moins notre ancienne place.

Il serait vain de nier le sentiment à la politique : les dirigeants français ont malheureusement trop tendance à miser sur le rayonnement spirituel de la France, principe périmé à une époque où l'on ne constate plus que la réalité des rapports des forces. Parce que nous avons été en 1940 victimes de la carence anglaise et américaine et du jeu de l'U.R.S.S., alors que nous avons malheureusement joué notre partie correctement, nous n'avons pas le droit de discuter des réparations, d'user du charbon de la Sarre ; il nous faut acheter des bateaux « alliés » alors que ces mêmes « alliés » refusent de nous rendre les nôtres. Nous n'aurons pas le droit, nous qui nous battons à travers le monde depuis six ans, de participer à la Conférence de Tokio alors que la Russie y sera, bien qu'elle n'ait été présente que quelques semaines sur le front d'extrême-Orient. Nous avons probablement perdu la Syrie et le Liban et nos amis anglais y sont à notre place.

Comprenez-vous qu'il n'est plus temps de discuter des mérites comparés de la droite ou de la gauche, mais qu'il faut penser français, agir en français.

Souvenez-vous de la vie des camps. Il n'était pas question là-bas de continuer à faire une politique qui a échoué, une politique qui nous a menés là où nous sommes. Il s'agit de s'unir, de travailler ensemble, de donner notre avis, puisqu'on ne nous le demande pas, en un mot d'intervenir directement dans la conduite des affaires publiques.

Il ne faut pas que, sous prétexte de ne pas faire de politique dans nos associations, nous assistions encore à la comédie qui s'est jouée à l'Assemblée consultative. Savez-vous combien il y avait de prisonniers de guerre parmi les

CE QUE FUT LA "SAARF"

La note sur la protection des camps parue dans le n° 9 de « L'Entr'aide VI-C » appelle quelques commentaires sur les buts et le rôle de la « S.A.A. R.F. ».

Au début du mois d'avril 1945 fut créée la « Special Allied Airborne Reconnaissance Force », composée d'Anglais, d'Américains, de Belges, de Polonais et de 120 officiers français ou assimilés, tous volontaires, qui venaient d'arriver en Angleterre.

Les 120 Français étaient divisés en groupe de trois (un chef de mission, un adjoint, un radio). Dans chaque groupe, appelé « team », se trouvait obligatoirement un ancien prisonnier.

Le but initial de la mission était le parachutage de chaque « team » dans la région d'Allemagne connue par l'ex-P.G. se trouvant dans l'équipe. Elle devait ensuite prendre contact avec les P.G., obtenir le plus de renseignements possible et les signaler en Angleterre par radio. Envoyées à temps, ces missions auraient certainement évité des replis de camps.

Il aurait été particulièrement émouvant pour moi d'être parachuté dans les parages du VI-C ; ce fut malheureusement impossible.

La mise sur pied de la mission dont je faisais partie subit un retard inexplicable (le commandant-major français

Granville y est certainement pour quelque chose, puisque la mission fut systématiquement sabotée par ce personnage).

Par suite de ce retard, six teams seulement furent parachutés à la fin du mois d'avril, et quinze autres partirent en avion vers le 8 mai.

Mon équipe partit l'une des premières et atterrit aux environs d'Hanovre. Une « Jeep » nous transporta ensuite au Danemark par Hambourg, Kiel, Schleswig, Flensburg, Odense et Copenhague.

Dans un prochain numéro, je vous parlerai de l'accueil réservé par la population danoise aux prisonniers de guerre français. P. VIEUCHANGE.

LETTRES DE BELGIQUE

Rochefort, le 21 juillet 1945.

C'est avec le plus grand plaisir que je viens de recevoir votre journal. Je l'ai lu avec non moins de plaisir. Je serais très heureux de pouvoir rester en liaison avec vous. Je crois que cela sera possible grâce à « L'Entr'aide VI-C ». Pouvez-vous me l'envoyer régulièrement ? Grâce à votre journal, je me rappelle les noms de quelques camarades de la baraque 2, qui furent très chics pour moi.

Je vous ai toujours aimés, vous, Français (ce qui m'a quelquefois valu, de la part de camarades belges, des réflexions comme celle-ci : « Mais tu n'es plus Belge, tu es Français ! »). Pendant cinq longues années de captivité, j'ai vécu parmi vous, dans l'atmosphère de la baraque 2. Avant la guerre, je ne connaissais votre pays que d'après quelques gravures, votre caractère d'après des livres. Mais je me suis toujours méfié de la littérature. Ce n'est que durant cette captivité, passée ensemble en Allemagne, que j'ai pu me faire une idée personnelle sur la France. Ce que j'ai beaucoup apprécié chez vous, c'est l'esprit et l'humour avec lesquels vous faisiez face à toutes les difficultés de la vie de prisonnier.

Pour terminer, je formule le vœu (non seulement moi, mais tous les Belges) pour que la France reprenne parmi les grandes nations, la place qu'elle a toujours su conserver, même pendant les plus durs moments de son histoire.

Compliments aux copains, Albert WERY.

Ans, le 17-9-45.

Chers camarades,

Tout le plaisir que j'ai éprouvé à la lecture de votre journal que je recevais pour la première fois (et que j'ai fait circuler entre les mains de différents P.G. des Stalags VI-B et VI-C, qui furent, comme moi, enchantés) n'a d'égal que celui que j'aurais si vous me permettiez de rechercher parmi nos anciens camarades des futurs abonnés à « L'Entr'aide VI-C », afin de rester unis comme nous l'étions dans les barbelés de 1940 à avril 1945.

16 avril 1945 ! Date inoubliable ! Jour V pour moi et quelques camarades belges ! Cet atterrissage à Villacoublay, cette réception au « Rex » par tous les grands cœurs français, non jamais nous ne l'oublierons. Pour cela, et pour tant d'autres souvenirs de notre vie en commun dans les stalags, kommandos, hôpitaux, kommandos de discipline, prisons allemandes, etc., les Belges doivent se faire un devoir de s'abonner à « L'Entr'aide VI-C ».

J'attends donc de vous, chers camarades français, que vous me faisiez parvenir le plus rapidement possible le tarif des abonnements.

J'espère aller bientôt en France et pouvoir bavarder plus longuement avec vous.

Vive la France, et merci à vous tous, camarades Français !

François GODFROID,
21 bis, rue des Moulins, Ans-Liège.

AVIS TRÈS IMPORTANT

A la demande du Bureau de l'Amicale du Stalag VI-C, j'ai accepté de constituer les dossiers de ceux de nos camarades qui sont décédés en captivité. Ces dossiers sont nécessaires pour les formalités de l'état-civil et pour la relève des corps.

Pour chaque cas, des renseignements précis sont indispensables : nom, prénoms, date et circonstances du décès, nom et adresse de témoins, emplacement exact de la sépulture.

Dans le numéro 9 de « L'Entr'aide VI-C », le concours de tous était demandé pour l'établissement de ces dossiers. Je suis navré de constater que quatre lettres seulement m'ont été envoyées à ce sujet. Mes camarades, auriez-vous déjà oublié les plus infortunés de vos compagnons de misère ?

Vite, rassemblez vos souvenirs. Même si vous ne pouvez fournir tous les renseignements demandés sur tel ou tel décédé, écrivez-moi et dites-moi ce que vous savez. Avec votre aide, je parviendrai facilement à constituer des dossiers complets. Mais votre concours m'est absolument indispensable.

Fernand ECALLE,
Instituteur à Pamproux (Deux-Sèvres).

membres de la Résistance métropolitaine : 29, de la Résistance parlementaire : 12, de la Résistance extra-métropolitaine : 5 et des Conseils généraux d'outre-mer : 1 ! !

Si vous tolérez le renouvellement de faits semblables vous commettez la même erreur que les anciens combattants de l'autre guerre ; vous vous laissez oublier, bernez, vous aurez tout perdu : la guerre, les cinq plus belles années de votre jeunesse et jusqu'au droit de parler.

Est-ce cela que vous voulez ?

H. BACHELIER.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES :

— M. et Mme Paul Carré, 5, avenue de la Liberté, Bécon (Seine), sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Gérard, le 15 juin 1945.

— Jean-Dominique est heureux de vous annoncer la naissance de sa petite sœur, Annie-Christine, le 3 juillet 1945. De la part de M. et Mme Bridenne-Vandevoy, 187, rue Roger-Salengro, Haubourdin.

— Notre camarade et Mme Cornu nous font part de la naissance du petit Jean-Jacques (Clamart).

Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents.

MARIAGES :

— Georges Gavrilenko (Boulogne-sur-Seine), s'est marié le 15 juillet 1945 avec Mlle Irène Levitoff.

— Raymond Duclos (Paris) s'est marié le 14 juillet 1945 avec Mlle Gilberte Canonne.

— Fernand Ecalte, Pamproux (Deux-Sèvres), s'est marié le 21 juillet 1945 avec Mlle Michelle Blin.

— Paul Margueritte (Orne) s'est marié le 18 juillet 1945 avec Mlle Simone Lasne.

— Albert Arnould (Vienne) s'est marié le 25 août 1945 avec Mlle Marthe Peltier.

— Jean Raduget (Nancy) s'est marié le 26 septembre 1945 avec Mlle France Flusin.

— Roger Perréard, trésorier de notre amicale, s'est marié le 14 août 1945 avec Mlle Edith Delahaye.

— Notre ami Gandre (Paris) nous apprend qu'il s'est marié le 13 octobre.
Tous nos vœux de bonheur.

DECES :

— Nous avons le regret de vous faire part du décès de Paul Chevalère, décédé subitement le 9 juillet, dans sa famille, à Montils (Charente-Maritime). L'inhumation a eu lieu à Limoges le 12 juillet 1945, dans la plus stricte intimité.

Nos très sincères condoléances à sa famille.

— C'est avec une émotion particulière que nous avons appris la mort de notre excellent camarade Robert Bacque, décédé de tuberculose dans un camp annexe de Buchenwald.

Tous ceux qui ont connu Bacque en captivité tiennent à lui rendre particulièrement hommage et assurent sa famille de leur douloureuse sympathie.

— Notre ami Paul Margueritte instituteur à Montgaroult (Orne), a la douleur de nous faire part du décès de sa mère, survenu peu après son retour de captivité.

Nos sincères condoléances.

— Emporté par une affection pulmonaire contractée en captivité, Louis Coupat, dont nous gardons tous un excellent souvenir, vient de mourir à l'hôpital Villemin sans avoir eu la joie de revoir tous les siens, auxquels nous adressons le témoignage de notre douloureuse sympathie. Les obsèques ont eu lieu le 3 octobre. Mmes Maupin et Schwob, Picalausa et son fils, nos camarades Dinnematin et Valéro y représentaient notre amicale.

PETITES ANNONCES

10 francs la ligne

— Mme DANIEL, 22, rue Audran, Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), femme de P.G. mutilé de guerre, demande emploi aux écritures. Lui écrire directement.

— Marcel GODARD, rapatrié du commando 3464-A, habitant 22, rue Paulin-Méry, Paris-13^e, demande une place dans le commerce comme vendeur (si possible alimentation).

— Lucien BUTTARD, évadé de Minden le 20-6-1942, habitant 4, rue Patay, Paris-13^e, demande une place de chauffeur.

Si vous êtes philatéliste

le meilleur accueil vous sera réservé au

Rayon de la Philatélie
des Galeries Lafayette
à Paris

Renseignements, Expertises,
Estimations et Prix courant

GRATUITS POUR TOUS LES RAPATRIES

Les héritiers des prisonniers et déportés seront exonérés des droits de succession

Le ministère des Finances communique :
Sont exonérés du droit de mutation par décès, lorsqu'eux sont dévolues en ligne droite descendante et ascendante et conjointe, les successions :

1° Des prisonniers de guerre pendant la guerre et avant leur démobilisation ;

2° Des prisonniers de guerre qui seront décédés après renvoi dans leurs foyers ou au plus tard dans l'année à compter de la cessation des hostilités.

L'exonération d'impôt qui n'entraîne d'ailleurs pas la dispense de la déclaration de la succession est subordonnée à la présentation d'un certificat délivré par le secrétariat général des Anciens Combattants, 87, rue de Bellechasse (service central de l'état-civil des successions et des sépultures militaires).

Pour dormir tous son saoul,
mes amis, rien de tel
que d'être client de... l'

AVIATION HOTEL

(chez RAPHANAUD)

50, avenue Félix-Faure - Paris-15^e

Tél. : VAUgirard 18-33
Métro : Boucicaut

Disparus - Morts en captivité

DISPARUS

Des équipes de recherches sont déjà à pied d'œuvre en Allemagne, notamment dans la zone française d'occupation. Les éléments de ces équipes ont été recrutés par les soins du ministère des Prisonniers de guerre, un certain nombre au sein même de la Mission française de Rapatriement.

Sur la demande de l'Union des Amicales de camp, une liste nominative et qualitative sera communiquée et transmise aux Amicales.

Toute personne reconnue non valable pour quelque raison que ce soit sera signalée au Secrétariat général pour enquête. D'après un communiqué du ministère la proportion d'anciens prisonniers ou déportés dans ces équipes sera de 40 %. L'Union des Amicales de camps a demandé et obtenu que cette proportion soit élevée à 60 %. Elle exige, d'autre part, que le recrutement de ces éléments soit fait dans l'avenir par les différentes fédérations de Prisonniers de guerre et Déportés, et les Amicales de camps.

Des propositions seront faites au ministère.

Les Amicales ont donc un devoir de rechercher, dès à présent, les anciens prisonniers de guerre qui désireraient et auraient une compétence nécessaire pour faire partie de ces équipes.

Les candidats devront se faire connaître à notre secrétariat.

MORTS EN CAPTIVITE

Le rapatriement des corps des camarades morts en captivité ne doit pas être envisagé avant deux ans, les conditions pour mener à bien cette tâche n'étant pas encore réalisées, notamment en ce qui concerne les transports et les ententes avec les différents états-majors alliés d'occupation.

Cependant, pour les camarades enterrés dans des conditions par trop précaires, les renseignements sont à nous communiquer d'urgence afin que des mesures soient prises pour rendre possible en temps opportun le transfert de ces corps. Pour les camarades dont les corps ont été placés à même la terre, l'exhumation est prévue ; le corps sera placé dans un cercueil et aura sa tombe individuelle.

Avis de Concours

SESSIONS RESERVÉES AUX ANCIENS P. G.

POSTES A POURVOIR
(Date du concours)

AIR
Elèves aides-météorologistes (27 décembre).

Elèves météorologistes (17 et 18 décembre).

Elèves météorologistes principaux (17 et 18 décembre).

TRAVAUX PUBLICS

Adjoints techniques de l'Institut géographique national (17 décembre).

Elèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat (juin ou juillet 1946).

Adjoints techniques stagiaires de l'Institut géographique national (juin ou juillet 1946).

Ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat (sur titres, après stage).

TRAVAIL

Contrôleurs adjoints stagiaires aux Assurances sociales (23 octobre).

Rédacteurs stagiaires au secrétariat général des Anciens combattants et victimes de la guerre (sur titres).

Pour ces deux derniers examens, un quart seulement des places est réservé aux P. G.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau universitaire d'informations sur les carrières ; 15, rue Soufflot, Paris (5^e), ou écrire aux centres régionaux du Bureau universitaire des statistiques, aux sièges des rectorats d'académie.

STATUTS

DE L'AMICALE NATIONALE DU STALAG VI-C

ARTICLE PREMIER. — L'association dite « Amicale nationale du Stalag VI-C » est constituée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur l'initiative des prisonniers ayant été en captivité sous l'uniforme français au Stalag VI-C.

L'association portera en sous-titre : « Secrétariat de camp » afin de perpétuer le nom de l'organisme qui servit de liaison entre les captifs et le pays pendant la durée de la captivité.

La durée de l'association est illimitée. Son siège est fixé 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

ART. 2. — L'association se propose, par tous moyens ne comportant pas de prise de position politique ou confessionnelle :

- 1° De maintenir l'esprit de solidarité entre les anciens prisonniers de guerre;
- 2° D'aider matériellement et moralement les anciens prisonniers de guerre et leurs familles;
- 3° De défendre les intérêts matériels et moraux des anciens prisonniers et de leurs familles;
- 4° De participer à la création et au fonctionnement de l'Union nationale des amicales de camps.

ART. 3. — L'association a pour moyens :

- 1° Ses assemblées.
- 2° Ses réunions.
- 3° Ses manifestations.
- 4° Ses publications.

ART. 4. — L'association se compose :

- a) De membres titulaires.
- b) De membres associés.
- c) De membres honoraires.

1° Peuvent être *membres titulaires* tous les anciens P.G. ayant séjourné à un moment quelconque au Stalag VI-C sous l'uniforme français.

Ils ne doivent pas être membres titulaires d'autres associations participant à l'Union nationale des amicales de camps.

2° Peuvent être *membres associés* tous les anciens prisonniers ayant séjourné à un moment quelconque au Stalag VI-C et qui sont déjà membres titulaires d'une autre amicale de camp.

3° Peuvent être *membres honoraires* toutes personnes physiques ou morales agréées par le conseil de l'Amicale nationale.

L'adhésion de l'association en tant que membre titulaire, membre associé ou membre honoraire, implique l'adhésion aux présents statuts.

Seuls les membres titulaires et les membres associés ont le droit de vote.

ART. 5. — La qualité de membre se perd :

1° Par la *démission* formellement notifiée par écrit au conseil de l'Amicale.

2° Par la *radiation* prononcée par le conseil à la suite du non paiement de la cotisation.

3° Par l'*exclusion* décidée en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sur proposition du conseil et ratifiée par les deux tiers au moins des membres présents.

ART. 6. — L'association est dirigée et administrée par un conseil de cinq membres au moins et de neuf membres au plus nommés par l'assemblée générale pour un an et rééligibles.

Ce conseil, obligatoirement composé de membres titulaires, comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et un ou plusieurs conseillers.

ART. 7. — Les membres du conseil ne perçoivent aucun traitement. Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il doit approuver les dépenses. En cas d'empêchement, il est remplacé par celui des vice-présidents dont la captivité fut la plus longue.

L'administration est assurée par le secrétaire général et le trésorier qui recrutent ou congédient le personnel. Ils tiennent une comptabilité et sont responsables de leur administration devant le Conseil.

Le conseil ou assemblée générale peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à un ou plusieurs membres pour un ou plusieurs objets déterminés.

ART. 8. — L'Amicale nationale se compose de toutes les sections locales existantes. Celles-ci peuvent avoir un bureau propre, ce qui ne leur donne pas pour autant la vie juridique. Les bureaux locaux se justifient par l'aide qu'ils apportent au fonctionnement interne de l'association. Ils ne peuvent donc exécuter une décision qu'avec le consentement du conseil de l'Amicale nationale.

Le conseil de l'Amicale nationale constitue de droit le bureau de la section locale « Paris-Ile-de-France ».

ART. 9. — L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en décembre, à une date arrêtée par le bureau, sur proposition du président.

Un rapport complet exposant l'activité de l'association pendant l'année écoulée, ainsi qu'un programme pour l'année à venir, doit être soumis à l'assemblée.

Un débat s'ouvre ensuite où peuvent prendre la parole les membres actifs, les membres associés et les membres honoraires.

L'assemblée procède enfin à l'élection du conseil, qui administrera l'Amicale nationale pendant l'année à venir.

ART. 10. — Pour la désignation du conseil, le vote par correspondance est admis, et il appartient au conseil sortant d'en faciliter l'exécution.

Les membres titulaires et associés jouissent du même droit de vote.

Le conseil est élu à la majorité absolue des votes exprimés.

ART. 11. — Une fois élu, le conseil procède immédiatement, dans son sein, à la nomination de son président, de ses vice-présidents de son secrétaire général, de son trésorier et, éventuellement, de son ou ses conseillers.

Le président a le pouvoir d'ordonner

un scrutin secret soit à l'assemblée, soit au sein du Conseil.

Pour les votes au sein du conseil, la majorité emporte la décision. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

ART. 12. — Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent que l'estime nécessaire, soit le conseil de l'Amicale nationale, soit la moitié au moins des bureaux locaux. Elle peut être convoquée sur demande adressée par écrit au conseil et signée d'au moins vingt-cinq membres titulaires.

ART. 13. — Le conseil se réunit une fois par mois au moins.

Les membres peuvent être consultés pour les décisions à prendre, mais le conseil reste maître de ses décisions.

ART. 14. — L'association publie un bulletin trimestriel. Elle peut publier des numéros spéciaux.

Ce bulletin de liaison est dirigé par un rédacteur en chef désigné tous les ans par le bureau et responsable devant lui. Il traite essentiellement des sujets intéressant l'association et ses membres, prépare les assemblées générales, les réunions du conseil, les réunions locales, et publie les comptes rendus.

ART. 15. — Les ressources de l'association sont :

- 1° Les cotisations :
 - a) Des membres titulaires;
 - b) Des membres associés;
 - c) Des membres honoraires.
- 2° Les subventions éventuelles.

Dans le but de perpétuer l'esprit né de la captivité, le montant de la cotisation n'est pas fixé.

Pour les membres titulaires et associés, il devra cependant être annuellement au moins égal à une journée de salaire ou de bénéfice, avec un minimum de 50 francs.

Pour les membres honoraires il devra être égal au maximum autorisé par la loi.

Il y aura aussi :

- a) Des membres titulaires bienfaiteurs;
- b) Des membres associés bienfaiteurs;
- c) Des membres honoraires bienfaiteurs.

Les cartes de membres qui seront délivrées chaque année par le conseil.

ART. 16. — Les présents statuts sont provisoires. La première assemblée générale qui se tiendra après la fin du rapatriement, ainsi que les suivantes, seront habilitées à les modifier.

Le présent N° de l'« Entraïde VI-C » est tiré à 10.000 exemplaires.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 50 francs.
C.C.P. Paris 5110-30.



ENTREPRISE DE PRESSE
100, rue Réaumur, Paris (11^e)
E. MARY, imprimeur.

Questionnaire à remplir lisiblement

NOM et prénom

né le à

Domicile actuel

Si vous avez été sinistré donnez-nous aussi votre
ancienne adresse

Matricule de P.G. Stalag d'origine

Camps ou kommandos du VI-C dans lesquels vous êtes passé

au VI-C du au

Dernier stalag dernier kommando

Rapatrié, évadé ou libéré (1) le

Situation de famille : Célibataire, marié, séparé, veuf, divorcé (1).

E N F A N T S

1° Prénom né le

2° — —

3° — —

4° — —

Unité militaire à laquelle vous apparteniez au moment de votre capture

..... Grade

Etes-vous pensionné pour blessure, maladie ou invalidité ? Oui, non (1).

Si oui, quel est votre taux de pension ?

Appartenez-vous à l'Association locale des P.G. ? Oui, non (1).

Si oui, faites-vous partie du Comité directeur ? Oui, non (1).

Avez-vous repris vos occupations ? Oui, non (1).

Quelle est très exactement votre profession ? (2)

Si vous ne voulez pas faire partie de notre Amicale, pouvez-vous nous dire
pourquoi en quelques mots

(1) Rayez la mention inutile.

(2) Spécifiez si vous êtes patron, industriel ou commerçant, chef de service, ingénieur,
fonctionnaire, employé ou ouvrier et l'objet exact de votre activité.

Épinglez
provisoirement
ici
vos deux photos
d'identité

BULLETIN D'ADHÉSION A L'AMICALE NATIONALE du STALAG VI C

68, Chaussée-d'Antin, PARIS (9^e) - Trinité 78-44 - C.C.P. 5110-80 - PARIS

Je soussigné M _____
après avoir pris connaissance des Statuts de l'Amicale Nationale du Stalag
VI-C déclare y adhérer en qualité de membre (1) _____

Je vous adresse la somme de (2) _____
par chèque bancaire N° _____ au nom de l'Amicale ou (3) par
mandat de versement à votre Compte Chèques Postaux - Paris 5110-80 à
titre de cotisation pour l'année 1946 et d'abonnement à « L'Entr'aide VI-C »
pour la même période.

A _____ le _____ 194

Signature :

NOTA. — Il ne sera pas accusé réception des cotisations. — La liste com-
plète en paraîtra sur le bulletin en regard de chaque adhésion.
Votre carte de membre vous sera adressée par la suite. — Join-
dre deux photos d'identité. (Voir au verso).

(1) Titulaire ou associé suivant le cas (Voir article 4 des statuts).

(2) L'abonnement annuel au bulletin est fixé à 50 francs.

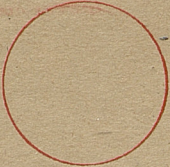
La cotisation doit être en principe égale à une journée de votre salaire ou de
votre bénéfice moyen (article 15 des statuts).

La somme totale à nous adresser pour l'abonnement et l'adhésion ne saurait être
inférieure à 100 francs.

Les Camarades qui nous ont adressé récemment l'équivalent de la somme due
sont exonérés de tout nouveau versement à condition de nous rappeler le montant
de la somme déjà envoyée et la date approximative d'envoi.

Ceux de nos Camarades qui déclareront être momentanément dans l'incapacité
de régler leur cotisation pourront néanmoins adhérer à notre Amicale.

(3) Rayez la mention inutile.



N° 1418 B.
J. 5616-42.

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT à un c/c postal.

ORIGINE.

COUPON

DESTINE AU TITULAIRE
du c/c n° **511080**

NUMÉRO D'INSCRIPTION
AU REGISTRE N° 510 :

MANDAT DE LA SOMME DE :
(Montant de la somme, francs en lettres)

MONTANT DU MANDAT :

fr. c.

CADRE À REMPLIR
par le bureau d'émission.

Somme en chiffres.

fr. c.

NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR :

A inscrire au compte courant
désigné ci-dessous :

Numero et date d'émission (1):

PARIS. c **511080**
AMICALE NLE DU STALAG VI C
R. de la Chaussee d Antin 68
PARIS 9e

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR AU VERSO).

Répétez votre nom et votre adresse
au verso du mandat.

Inscrivez votre correspondance au
verso du présent coupon.

A DIRIGER SUR
le bureau de chèques de

POSTES; TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Nom et adresse de l'expéditeur { M
à

Timbre spécial du bureau de chèques
qui a porté le mandat au crédit
du compte courant postal du
bénéficiaire.



CADRE RÉSERVE AUX RECTIFICATIONS

(Art. 84 I. G. VII^e fascicule.)

CORRESPONDANCE
DE LA PARTIE VERSANTE
avec le titulaire du compte.

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.